CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ »

1. Préambule

La société CHRONO PNEUS (distributeur des pneumatiques GITI), dont le siège social est situé ZI DU BRONUT – 56500 MOREAC, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lorient sous le numéro 480 329 226 et la société SLPA dont le siège social est situé 1 rue Jean François Crassard 69720 Saint Laurent de Mure, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 350 419 271 ont mis en place un programme commercial « GITI SATISFAIT OU REMBOURSÉ » au bénéfice des clients des agences Profil+, acheteurs de pneus pour véhicules légers de la marque de pneus GITI.

Le programme **« GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ »** est strictement personnel et ne peut être transféré à des tiers. Il s'applique aux personnes physiques et ou aux sociétés détenant des flottes de véhicules légers, Acheteurs de pneumatiques GITI auprès d'une agence Profil+, elle-même acheteur de la marque GITI Tyres auprès de la société CHRONO PNEUS ou SLPA.

Le programme s'applique dans les « termes et conditions » mentionnées ci-dessous, pour l'achat minimum simultané de 2 ou 4 pneus neufs de marque GITI parmi les gammes Tourisme, SUV, 4x4, Utilitaire, été, 4 saisons et hiver dans une agence Profil+, cliente de la société CHRONO PNEUS ou SLPA.

Profil + propose à ses clients de bénéficier du programme, « GITI » (ci-après dénommée l'« Offre ») valable du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus et consistant en une Offre de remboursement sous forme d'un crédit de remplacement sur facture dont les conditions et modalités sont indiquées ci-après.

2 - Cas couverts par le programme « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ » et conditions d'application

Le programme **« GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ »** est une Offre gratuite réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine ou personne morale pour les flottes (ci-après l'« Acheteur»)
Cette Offre est limitée à une demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse, même téléphone) pour les clients particuliers et à 4 véhicules maximum par an et par société pour les flottes.

Pour bénéficier de l'Offre de satisfaction, l'Acheteur doit :

a. **ACHETER** simultanément (une seule facture), entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026 inclus, 2 ou 4 pneumatiques Tourisme identiques sur l'ensemble de la gamme GITI dans les agences Profil + participantes situées en France métropolitaine (Corse incluse).

b. Le client Acheteur de pneumatiques de la marque GITI doit s'inscrire au programme « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ » dans les 15 jours suivant son achat (date de facture faisant foi)

Pour cela, Le client Acheteur devra procéder lui-même à l'enregistrement de l'Offre sur le site https://www.giti-satisfait-rembourse.profilplus.fr/ **le jour de l'émission de la facture des pneus GITI concernés et au plus tard dans les 15 jours suivants son achat.**

Pour enregistrer l'Offre de satisfaction, le Client Acheteur devra compléter le formulaire en ligne avec les informations suivantes :

- Informations de l'agence Profil+ ou les pneus ont été achetés (à sélectionner dans une liste déroulante)
- Informations Acheteur : Nom et prénom de l'Acheteur/personne morale pour les flottes, adresse, code postal, ville, adresse e-mail
- Joindre une copie de sa facture d'achat comportant les informations suivantes : nom et prénom de l'acheteur, numéro d'immatriculation, marque, modèle et kilométrage du véhicule, date de l'achat des pneumatiques, nombre de pneumatiques achetés, dimensions des pneumatiques achetés et profils des pneumatiques achetés.

c. À l'issue du processus d'inscription, le Client Acheteur recevra par email (à l'adresse indiquée lors de l'inscription) un email attestant de l'enregistrement au programme « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ ». Le Client Acheteur devra conserver un exemplaire du document de confirmation d'enregistrement ainsi que ses justificatifs d'achat des pneumatiques GITI mentionnant les informations suivantes :

- Informations client Acheteur : nom, prénom, adresse postale
- Informations véhicule : numéro d'immatriculation, marque, modèle et kilométrage.
- Informations pneumatiques GITI : Date de l'achat des pneumatiques, nombre de pneumatiques achetés, dimensions des pneumatiques achetés et profils des pneumatiques achetés.
- Informations revendeur Profil+ : Nom et raison sociale du revendeur Profil+, adresse, code postal, ville.

Les factures doivent être émises au nom complet de l'Acheteur et doivent comporter en en-tête le nom du distributeur. Dans le cas contraire, la facture sera considérée comme non valide. Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, ainsi que toute demande reçue en dehors des délais fixés, de territoires (pays d'achat) non couverts par l'Offre, ou encore toute demande portant sur des références de produits non couverts par la présente Offre, seront considérées comme non valides.

Les documents d'achat du pneumatique font partie intégrante de l'Offre et doivent être conservés par le client avec le document de confirmation d'enregistrement.

En cas d'oubli d'inscription par le client Acheteur, les sociétés CHRONO PNEUS ou SLPA ou Profil+ ne pourront être tenues responsables et l'Offre ne leur sera pas opposable.

d. Si les pneus ne donnent pas entière satisfaction à l'Acheteur dans les 60 (soixante) jours à compter de leur acquisition (date de facture faisant foi), ces derniers lui sont intégralement remboursés sous la forme d'un « crédit de remplacement » à valoir pour l'achat des nouveaux pneus.

Ce « crédit de remplacement » sera directement déduit de son prix d'achat TTC au moment du remplacement des pneumatiques GITI par les autres pneumatiques, le montant des prestations (forfaits montage des nouveaux pneus) reste à la charge de l'Acheteur**.**

3 - Exclusions – cas non couverts par l'Offre

Le crédit de remplacement ne s'appliquera pas en cas :

- De pneus montés depuis plus de 60 jours (date de facture faisant foi)
- D'usure irrégulière du ou des pneumatiques résultant d'un mauvais montage, d'un désalignement des roues, d'un déséquilibre du pneu et de la jante, d'une utilisation avec des jantes incorrectes ou ne respectant pas les conditions prévues par le constructeur du véhicule, d'un montage ou d'un démontage inadéquat, d'une mauvaise utilisation ou montage de chaîne à neige.
- De dommages causés par le client, tels que l'entretien incorrect des pneus et du véhicule, la mauvaise utilisation, l'abus, la corrosion chimique, les pneus sous ou sur-gonflés, le non-respect des sens de rotation recommandés.
- D'utilisation des pneumatiques en compétition, sur piste ou de drift.
- De pneumatiques stockés incorrectement.
- D'installation des pneumatiques sur tout véhicule autre que le véhicule de la première utilisation ou différent de celui mentionné par le client lors de l'inscription.
- Pour des pneumatiques modifiés de quelques manières que ce soit.
- De cession du véhicule sur lequel les pneus faisant l'objet du programme ont été montés.
- De dommages pour lesquels le client ne peut pas fournir le ou les pneus endommagés
- De dommages d'origine nucléaire
- De dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive et de la négligence du client
- De dommages résultant de la guerre civile ou étrangère ou d'insurrection ou de confiscation par les autorités
- De dommages résultant de catastrophes naturelles

Par ailleurs, le programme « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ » ne prend pas en charge les frais de remorquage, de stockage du véhicule ou de prise en charge de ses occupants en cas d'immobilisation du véhicule.

4 - Droit du consommateur

Cette Offre donne des droits spécifiques et supplémentaires à l'Acheteur, client particulier ou société. Cette Offre n'affecte pas les droits de l'Acheteur conformément à la loi.

5- Modalités de prise en charge

En cas d'insatisfaction, l'Acheteur dispose d'un délai de **60 (soixante) jours** à compter de l'acquisition des pneumatiques (date facture faisant foi) pour :

- Se rendre dans une agence Profil + et formuler une réclamation afin d'activer l'Offre de satisfaction en présentant l'original de la facture d'achat des pneus et le mail de confirmation d'enregistrement de l'Offre.
- Faire démonter ses pneus dans l'agence Profil + auprès de qui les pneumatiques GITI ont été achetés.
- Faire monter un nouveau jeu de pneumatiques dans l'agence Profil + auprès de qui les pneumatiques GITI ont été initialement achetés. Le montant des prestations (forfaits montage des nouveaux pneus) reste à la charge de l'Acheteur.

DOCUMENTS A JOINDRE À LA DEMANDE :

- L'original de la facture d'achat des pneus. Les informations et coordonnées de l'Acheteur et du distributeur doivent clairement apparaître sur la facture. La copie de la facture doit être lisible.
- Le mail de confirmation d'enregistrement de l'Offre

6- Responsabilités

Dans le cas où la facture d'achat émise par l'agence Profil+ ne comporterait pas les informations stipulées à l'article 6, le dossier de prise en charge par l'Offre sera considéré comme non valide par la société CHRONO PNEUS ou SLPA.

Toute demande d'expertise incomplète, illisible, frauduleuse, ainsi que toute demande reçue en dehors des délais fixés, de territoires (pays d'achat) non couverts par le programme « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ » ou encore toute demande portant sur des références de produits non couverts par le présent programme, seront considérées comme non valides.

Les pneus retournés dans le cadre du programme « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ » redeviennent la propriété de CHRONO PNEUS OU SLPA. Ils ne peuvent être mis au rebut, transférés ou revendus par l'agence Profil+ et doivent faire l'objet d'une procédure de retour.

La société CHRONO PNEUS ou SLPA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

Les sociétés CHRONO PNEUS ou SLPA et Profil+ déclinent toute responsabilité dans l'hypothèse où l'Offre ne serait pas conforme aux présentes conditions générales, en cas d'incidents indépendants de sa volonté, tels que la propagation de virus, la détection d'erreurs, des difficultés de réseau, les conséquences de l'accès aux données par des personnes non autorisées, la fraude, et/ou des problèmes techniques.

De même, la responsabilité de CHRONO PNEUS ou SLPA, et Profil+ ne pourra être engagée si Les sociétés CHRONO PNEUS ou SLPA et Profil+ sont contraintes de mettre un terme à l'Offre, d'en réduire et étendre le terme, ou de modifier les conditions générales de validité.

De plus, Les sociétés CHRONO PNEUS ou SLPA et Profil+ déclinent toute responsabilité si, pour tout problème technique quelconque, l'Acheteur se trouve dans l'incapacité d'accéder au site Internet susmentionné ou en cas de perte par l'Acheteur des données nécessaires pour compléter le formulaire d'inscription à l'Offre.

7- Acceptation de l'Offre

La participation à la présente Offre requiert l'acceptation préalable de l'Acheteur aux présentes conditions générales sans limite et sans réserve.

Les sociétés CHRONO PNEUS et ou SLPA se réservent le droit d'exclure la participation de tout Acheteur dont le comportement serait manifestement contraire aux présentes conditions générales.

Les sociétés CHRONO PNEUS et ou SLPA se réservent le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales.

8 - Collecte et traitement des données

CHRONO PNEUS en tant que responsable du traitement met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant les Acheteurs ayant pour finalité la gestion de leur inscription à l'Offre « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ » à la mise en œuvre de l'Offre « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ » et à la gestion des réclamations des Acheteurs de pneumatiques GITI bénéficiant de l'Offre « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ »

Le fondement juridique du traitement ainsi mis en œuvre est l'acceptation par les Acheteurs des conditions générales de l'Offre « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ »

Les données traitées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de CHRONO PNEUS et le cas échéant de ses sous-traitants.

Les Acheteurs bénéficient, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition pour raisons légitimes, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort. Les données concernées sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée des durées de prescription légale.

Ils peuvent exercer les droits dont ils disposent en s'adressant à : CHRONO PNEUS SLPA-programme GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ - ZI DU BRONUT – 56500 MOREAC

Toute personne peut en cas de contestation former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet https://www.cnil.fr »

9- Date d'effet, durée et cessation de l'Offre

Le programme « GITI, SATISFAIT OU REMBOURSÉ » prend effet à compter de la date d'achat du pneumatique garanti sous réserve du paiement effectif de la facture de pneumatiques par le client auprès de l'agence Profil+ et de l'enregistrement de la vente du pneumatique effectué par l'Acheteur sur le site : https://www.giti-satisfait-rembourse.profilplus.fr/

L'Offre prend fin :

- En cas d'aliénation, de vente ou de destruction totale du pneumatique garanti n'entrainant pas la mise en œuvre de l'Offre.

- Lorsque le seuil d'usure du pneumatique garanti atteint une profondeur de sculpture inférieure à 4mm.
- Lorsque la date d'achat des pneus est dépassée de 60 jours (date de facture faisant foi)

10 - Réclamations

En vue du traitement d'éventuels différends, vous pouvez vous adresser à la société CHRONO PNEUS ou SLPA, qu'il est possible de saisir selon les modalités suivantes :

- Adresse e-mail : contact@chronopneus.fr ou contact@slpapneus.com
- Adresse postale : CHRONO PNEUS : ZI DU BRONUT – 56500 MOREAC - SLPA : 1 rue jean Francois Crassard - 69720 SAINT LAURENT DE MURE

La société CHRONO PNEUS ou SLPA s'engage à accuser réception de la réclamation dans les 10 (dix) jours ouvrables suivant sa date de réception (sauf si la réponse à la réclamation est elle-même apportée dans ce délai) et à apporter une réponse à la réclamation au maximum dans les 2 (deux) mois suivant sa date de réception.